

Maroc : amélioration du statut des femmes

Partage international n° [184](#) - Décembre 2003

Le 10 octobre 2003, lors d'un discours au Parlement, le roi Mohammed VI du Maroc a annoncé l'ébauche d'un nouveau code de la famille (applicable avant la fin de cette année) qui renforcerait le rôle de la femme au sein de la famille.

Avec ces nouvelles dispositions, la « *famille sera placée sous la responsabilité des deux conjoints* », alors qu'elle était jusqu'à présent sous la seule responsabilité du mari. En outre, l'obligation d'« *obéissance de la femme envers son mari* », prévue dans le code de 1957 actuellement en vigueur, a été annulé, ouvrant la voie vers l'égalité totale des droits et des devoirs. Pour se marier, les jeunes filles n'auront plus besoin du consentement de leur père

ou de leurs frères. Dans l'immédiat, la polygamie, autorisée par l'Islam, ne sera pas illégale, mais un ensemble de règlements en rendra la pratique impossible. En particulier, ceux qui voudront la pratiquer devront présenter des preuves justifiant « *sa nécessité objective* ». Le divorce légal sera instauré, pour remplacer les pratiques actuelles.

Maroc

Date des faits : 10 octobre 2003

Sources : Le Monde, France

Thématiques : [femmes](#), [politique](#), [éducation](#)

Rubrique : [Tendances](#) (Dans le monde actuel s'affirme une tendance de plus en plus prononcée à la synthèse, au partage, à la coopération, à de nouvelles approches et avancées technologiques pour la sauvegarde de la planète et le bien-être de l'humanité. Cette rubrique présente des événements et courants de pensée révélateurs d'une telle évolution.)